

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	- (1999)
Heft:	1: 100 Jahre Schweizer Kunst
Artikel:	Le temps des doutes = Die Zeit des Zweifels = Il tempo del dubbi = Il temp dals dubis = A time to doubt
Autor:	Wyder, Bernard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-624228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps des doutes

Plusieurs événements culturels helvétiques majeurs de ces vingt dernières années ne sont pas propres à la seule Romandie. Je pense au Rapport Clottu et à l'initiative en faveur de la culture. Certes, elle a apporté sa contribution et parfois même une empreinte originale ou une impulsion décisive, mais on ne saurait décentrement lui en attribuer tout le mérite. La Romandie en tant que telle a manifesté son unité dans deux actions qui exercent leurs effets aujourd'hui encore: l'Alliance culturelle romande et le Centre Poussepin.

Les doutes assaillent l'auteur d'une contribution qui traite un quart de siècle de politique culturelle suisse, de 1964 à aujourd'hui, vue simultanément sous l'angle de la Romandie et de la SPSAS.

Ecrire sur la Suisse culturelle n'est jamais chose aisée, car c'est analyser des événements et des expressions qui n'ont pas les mêmes répercussions sur l'ensemble du territoire politique. Un ouvrage collectif s'en ressent obligatoirement: on s'efforce de donner la parole à toutes les composantes de la réalité suisse pour que l'esprit fédéraliste soit respecté, mais on ne parvient pas à éviter l'arbitraire ou l'artificiel. En effet, quelle raison objective y-a-t'il à terminer cet ouvrage avec la Romandie? Ne s'y est-il rien passé d'important avant les années septante? Ou la Romandie s'est-elle à ce point distinguée dans le domaine de la politique culturelle durant les deux dernières décennies, puisque c'est là notre champ d'investigation? Plusieurs événements culturels helvétiques majeurs de ces vingt dernières années ne sont pas propres à la seule Romandie. Je pense au Rapport Clottu et à l'initiative en faveur de la culture. Certes, elle a apporté sa contribution et parfois même une empreinte originale ou une impulsion décisive, mais on ne saurait décentrement lui en attribuer tout le mérite. La Romandie en tant que telle a manifesté son unité dans deux actions qui exercent leurs effets aujourd'hui encore: l'Alliance culturelle romande et le Centre Poussepin.

Il existe une réelle antinomie entre la politique et la culture. Voilà deux mondes qui ne sont pas faits pour cohabiter naturellement, malgré les voeux de certains artistes et l'intérêt réel et grandissant de certains fonc-

tionnaires. C'est particulièrement vrai dans une Suisse championne du fédéralisme et de la démocratie, où la politique recherche le juste milieu, le consensus, le compromis, une répartition équilibrée et une progression lente mais sûre. Quantifier l'aide à la culture appartiendra toujours au domaine de l'arbitraire. Se borner à la mise à disposition de subventions dont le bénéficiaire doit, avant tout, veiller à ne pas dépasser le montant accordé, n'équivaut pas à développer la vie culturelle. Le manque de moyens financiers limite singulièrement les effets de ce qui ressemble plus un sau-poudrage qu'à une politique active. Les impulsions et les progrès viennent des créateurs, des diffuseurs et des utilisateurs. La Confédération a tendance à se reposer un peu trop aisément sur l'initiative privée, tout en se montrant bien peu généreuse en compensations et facilités fiscales, par exemple. L'Etat fédéral ne semble là que pour freiner ou refuser; il brandit volontiers des critères castrateurs: manque de base légale et principe de subsidiarité. Le créateur artistique a souvent la pénible impression de demander l'aumône. Un pamphlet de Pierre-Olivier Walzer, paru en 1988, «Petit Traité de mendicité culturelle», en donne une savoureuse ou acré illustration, selon le côté où l'on se place. L'artiste suit d'autres voies et d'autres règles qui échappent aux critères des politiques, d'où une perpétuelle source de mécontentements, de malentendus, voire de conflits.

La période qui nous occupe a été marquée par des bouleversements profonds. Deux phénomènes ont changé radicalement nos habitudes et nos comportements: les facilités de déplacement sur terre et dans les airs et l'omniprésence de la télévision qui nous fournit à la maison l'actualité du monde entier, en direct. L'air du temps fut à la contestation; il est à la remise en questions de toute une série de certitudes. Le domaine de la culture n'a pas été épargné, du rôle des créateurs aux moyens de production, de diffusion ou d'enseignement. Ces questions touchent aussi à l'existence même de structures et d'institutions qui ont, naguère, déterminé la politique culturelle suisse.

L'art existe-t'il encore? Nombreux sont ceux qui avaient prédit sa mort. Il y a quelque temps, le monde de la culture a vécu des remises en question contradictoires et des changements rapides, mais il a également connu des débats et des expérimentations, des agressions et des engouements sans précédent. L'emballage du marché de l'art et le soudain intérêt du monde

Die bedeutenden schweizerischen Kulturereignisse

der vergangenen zwanzig

Jahre sind nicht auf die

französischsprachige

Schweiz beschränkt: Ich

denke da an den Bericht

Clottu und an die Kultur-

initiative. Sicher hat sie

ihren Beitrag dazu geleis-

tet und gelegentlich

sogar eine originelle Note

oder einen entscheiden-

den Impuls einfließen las-

sen, doch kann man diese

Aktionen nicht als ihr al-

leiniges Verdienst betrach-

ten. Die französischsprachige

Schweiz als solche

hat ihre Einheit vielmehr

in zwei Aktionen demon-

striert, die sich heute noch

auswirken: mit der Allian-

ce culturelle romande

(1962 gegründet) und dem

Centre Poussepín. Unter

den ruhmvollsten Aktivitä-

ten der Alliance culturelle

romande ist hier sicher die

Reihe von drei Ausstellun-

gen zu erwähnen, welche

den Reichtum der moder-

nen Kunst in der fran-

zösischsprachigen Schweiz

einer breiten Öffentlich-

keit offenbarten: «Meis-

terwerke der Kunst in der

welschen Schweiz

1850–1950» (1962/63),

«Aktuelle Tendenzen»

(1966/67) und «Zwanzig

Maler und Bildhauer der

Romandie» (1969/70).

des affaires pour la culture, produit de consommation en constante croissance, sont actuellement bien réels. L'art vivant fait partie aujourd'hui de l'image de marque d'une région et de ses attraits touristiques.

La vie culturelle doit-elle exister au niveau de l'Etat fédéral? Certains pensent que non et la réservent aux seuls cantons. D'autres veulent l'imposer à travers un article constitutionnel, le monde politique suisse s'autocélèbre à l'Expo 64, qui vaut au pays ses soixante premiers kilomètres d'autoroute entre Genève et Lausanne. Il crée une commission fédérale d'experts pour l'étude des questions concernant la politique culturelle suisse et peu après fabrique un contreprojet à une initiative en faveur de la culture. De son côté, le peuple souverain accorde aux femmes les droits civiques sur le plan national et accepte la création d'un nouveau canton, ce qui ne s'était plus vu depuis 1815.

La Romandie existe-t-elle en tant qu'entité culturelle propre? L'éminent Denis de Rougemont, appelé à en parler, surprend: «La langue ne saurait à elle seule définir une culture... A la question de savoir ce que les Suisses romands peuvent apporter de meilleur à la culture, je réponds sans hésiter que c'est surtout leur sens fédéraliste.» De l'Expo 64 qui eut lieu à Lausanne, il ne reste même pas, sur les rives lémaniques, ce qui fut son incontestable symbole: «la machine à Tin-guely». Les cantons romands disent tous oui à l'égalité civique hommes-femmes. Un Neuchâtelois préside la Commission fédérale d'experts culturels. La Télévision suisse romande multiplie les émissions culturelles, magazines ou actualités artistiques aux titres évocateurs: Les clefs du regard, Courants d'art, Zone bleue, Tickets de première, Viva, mais les indices d'écoute sont désespérément bas. Le nouveau canton du Jura inscrit la culture dans sa Constitution à l'article 42 et nomme un poète, Alexandre Voisard, délégué aux affaires culturelles. Comme pour donner tort à de Rougemont, des régions, au parler commun, s'unissent par-dessus les frontières politiques. Ainsi naît le Triangle de l'Amitié qui lie Martigny, Aoste et Chamonix, dès 1957 et dans la perspective de l'ouverture des tunnels du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc. Des concours scolaires, des expositions et des échanges entre sociétés culturelles et sportives scellent cette union qui dure toujours.

La SPSAS a-t-elle encore une raison d'exister? Une crise d'identité l'a secouée, peu après qu'elle ait fêté

discrètement son centenaire. Elle a remis en question la manière de s'exposer en créant les Biennales de l'art suisse; elle a fini par accepter les artistes femmes à égalité de droits (1973). Deux cantons romands ont fondé une section: le Valais pour s'affirmer culturellement; le Jura, politiquement, à travers ses artistes. Aujourd'hui, la SPSAS engage des luttes pour la défense professionnelle de ses membres et se mêle aux grands débats d'idées.

Les hauts faits de la politique culturelle de ce dernier quart de siècle ne se limitent ni à la Romandie, ni à la SPSAS.

Voici cinq aventures qui, avec leurs diversités et leurs points communs, m'ont paru exemplaires ou pour le moins significatives de ce passé récent.

A la relation des faits, dont les péripéties exactes sont encore méconnues et justifient ainsi d'être révélées ici, j'ai pris le risque d'ajouter quelques appréciations critiques, voire polémiques.

Une alliance culturelle romande

Ce titre ne cache pas un jeu de mots, mais une réalité pacifique, vieille de près de trente ans, née de la volonté d'un homme: Myrian Weber-Perret. Conçue à l'origine comme une Conférence permanente des sociétés et institutions culturelles de Suisse romande, la nouvelle association réunit 600 personnes, à l'occasion de sa séance constitutive à Lausanne, le 3 mars 1962. Un tel succès prouve qu'elle incarne exemplairement les préoccupations de nombreux Romands et répond, à sa création, à un besoin réel. Dans le cadre de cet impressionnant rassemblement, qui fut à la fois les états généraux de la culture romande et l'assemblée constituante de l'Alliance, il y eut force débats et manifestations, mais également l'adoption des statuts, dont l'article deux précise les buts en ces termes: «L'Alliance a pour but d'établir une meilleure coordination des efforts dans le domaine de la culture et une collaboration efficace entre les diverses personnalités, sociétés et institutions culturelles de la Suisse romande, tout en respectant l'autonomie des uns et des autres, l'indépendance des cantons et les principes du fédéralisme.

«A cet effet, elle peut notamment: réunir des représentants des différents domaines de la culture afin de traiter de questions de collaboration culturelle roman-

de; favoriser ou susciter des manifestations artistiques, intellectuelles, etc., utiles à la culture des cantons romands; créer des commissions qui ont pour tâche d'étudier telles ou telles questions de coordination culturelle romande et d'agir afin d'aider à la mise en place d'une solution pratique.» Weber-Perret voulait que tous ceux qui, en Romandie, sont actifs dans la culture, participent à son effort d'en manifester la présence et l'originalité. Il n'exclut personne, puisque son projet concerne les individus autant que les sociétés locales ou les associations officielles et gouvernementales. A tous, l'Alliance garantit l'autonomie. Ces déclarations généreuses n'ont pas toujours pu être traduites dans la réalité. L'Alliance culturelle romande, ainsi baptisée par le Fribourgeois Eric-E. Thilo, se distingue d'initiatives antérieures similaires imprégnées d'esprit nationaliste et corporatiste, comme ce fut le cas dans les années trente avec Latinité ou Présence.

Les fondateurs veulent éviter tout sectarisme, établissant rapidement des ponts avec la Suisse alémanique et le Tessin. Les déclarations de Denis de Rougemont sur le fédéralisme constituent la base doctrinale de l'Alliance. On y trouve également cette remarque pertinente dans sa simplicité: «Deux erreurs de méthode menacent toute tentative de réveil culturel en Suisse romande: l'esprit de clocher et l'esprit d'administration.» La pratique allait malheureusement lui donner souvent raison.

Les objectifs voulus par Weber-Perret sont ceux d'un grand rassembleur, respectueux des institutions et prêt à se mettre à leur service. Cette valorisation passe, selon Weber-Perret, par la mise en commun d'initiatives et de manifestations, auxquelles chaque canton romand doit se faire un honneur de participer. Une telle participation s'étend à tous les moments de l'acte culturel: création, financement, réalisation, accueil. L'Alliance prône la coopération dans l'action; elle se veut un collectif culturel qui englobe toute la Romandie, mais elle n'a ni pouvoir financier, ni lieux propres capables de servir de cadre aux manifestations qu'elle propose ou suscite.

«Le rôle de l'Alliance culturelle romande est modeste, selon les termes mêmes de son fondateur. C'est en définitive celui d'un secrétariat des échanges entre les régions de Suisse romande et entre les arts.» Ses ambitions sont cependant d'un tout autre calibre, car Weber-Perret tient à montrer qu'il existe une culture

propre aux cantons de Suisse française – l'élément linguistique est ici clairement mis en relief malgré les différences de confession, de politique et d'histoire.

La réalisation d'un tel programme à la fois vaste et vague se concrétise dans des activités qui, au début, ont eu le mérite de la simplicité, de la régularité et de l'originalité. Lorsque l'Alliance parle de Suisse romande, il inclut la partie francophone du canton de Berne. Les Jurassiens sauront tirer profit de cette situation. Mais aujourd'hui, l'existence politique du Jura ne remet pas en cause la présence des francophones bernois. L'Alliance s'est également efforcée de gommer, avec quelque succès, certaines rivalités lémaniques. Elle a surtout su donner une chance aux régions périphériques. Je lui dois, en 1966, la découverte des jeunes artistes romands, exposés au Musée cantonal de Sion.

L'assemblée générale a toujours constitué le temps fort du calendrier annuel de l'Alliance. Organisée dans des lieux chaque fois différents, elle fait le tour des cantons romands. Un rituel, voulu dès l'origine, prévoit la présentation du «Cahier» annuel et l'organisation d'une conférence-débat. Les Cahiers de l'Alliance représentent l'apport culturel le plus significatif de l'association. Ils sont le lieu privilégié des débats. Cette volonté se matérialise par la formule appréciée des cahiers à thème unique. D'abord réservés à la présentation d'un canton dans ses composantes historiques et culturelles, ils proposent par la suite des sujets plus généraux et plus actuels, dus chaque fois à une trentaine de plumes autorisées qui y livrent leurs réflexions et ouvrent un large débat: Une culture, pour qui, pour quoi, comment? (1972), L'apport romand à la Confédération (1979), Les pouvoirs publics et la culture (1982). On n'oublie pas de célébrer, sous la forme d'un cahier monographique, l'anniversaire de grands protagonistes de la Romandie culturelle; ainsi Ramuz (1978) et les frères Cingria (1983). On pratique également la vocation de découvreur, par la publication d'inédits littéraires et surtout par la présence d'innombrables reproductions d'œuvres d'artistes contemporains, véritable et riche musée imaginaire de l'art suisse romand.

Parmi les activités plus prestigieuses, il faut mentionner des manifestations d'envergure, telles la commande d'une composition musicale, la création de pièces de théâtre, texte ou mise en scène, et surtout une tri-

Il tempo dei dubbi

Molti eventi culturali svizzeri di grande importanza non sono circoscrivibili al solo contesto romando. Penso al Rapporto Clottu e all'iniziativa «per la cultura». È ben vero che la Romandia ha dato il primo contributo, talvolta attraverso un suo marchio originale, talvolta infondendo un impulso decisivo: sarebbe però esagerato attribuirle ora tutto il merito. Questa regione ha manifestato la sua unità in occasione di due iniziative che non cessano di produrre i loro effetti ancora oggi: l'Alleanza culturale romanda e il Centro Poussep (Centro culturale svizzero). Tra le attività di maggior prestigio, occorre citare le manifestazioni di grande risalto, quale la trilogia di esposizioni che svelarono al grande pubblico le ricchezze dell'arte romanda moderna: «Capolavori dell'arte romanda 1850-1950» (1962/63), «Tendenze attuali» (1966/67) e «Venti pittori e scultori della Svizzera romanda» (1969/1970).

logie d'expositions qui ont révélé au grand public les richesses de l'art romand moderne: Chefs-d'œuvre de l'art romand 1850-1950 (1962/63), Tendances actuelles (1966/67) et Vingt peintres et sculpteurs de Suisse romande (1969/70). Le grand mérite de ce triptyque sans précédent a été d'en faire une exposition itinérante en six étapes pour autant de partenaires cantonaux. A sa majorité, après vingt années d'existence, l'Alliance comptait 125 sociétés membres et quelque 1200 membres individuels.

La générosité des intentions originelles ne doit pas cacher aujourd'hui les limites du rayonnement et du poids réels de l'Alliance sur la scène culturelle romande. Elle n'a pas connu une dynamique intérieure qui lui permette de se constituer en une institution plus forte et dotée d'un pouvoir financier. Aujourd'hui, la prise de conscience de l'importance de la culture s'est avivée et a gagné jusqu'aux conseils de nombreuses communes, qui ont fait de l'animation culturelle l'un des objectifs prioritaires et sans partage de leur action politique. L'effet est spectaculaire et le rendement souvent immédiat et payant. A son tour, le monde des affairistes privés s'est intéressé de près à la culture, à tel point qu'une manifestation culturelle, même officielle, est inconcevable sans l'aide d'une banque ou d'une entreprise, qui, légitimement, en revendent le mérite.

Ces initiatives et bien d'autres auraient été, quelques années plus tôt, l'apanage de l'Alliance culturelle romande. Miroir 86, à Biel, Rassemblement culturel romand en est un exemple significatif, car il correspond en tous points au programme de l'Alliance. Malgré cette évolution, il est indéniable que la Romandie culturelle doit beaucoup à l'Alliance, grâce à qui elle a connu, selon l'expression exquise de Charles-Henri Favrod «une salutaire effervescence».

Weber-Perret décédé, la continuité est néanmoins assurée. Les Cahiers ont reçu un titre: «Présences»; ils ont changé de format et ont trouvé en Jil Silberstein le digne et respectueux héritier de l'esprit du fondateur.

La SPSAS en tant que telle ne joue pas un rôle très en vue au sein de l'Alliance, même si, en 1962, elle compte quatre sections cantonales en Romandie. Le membre SPSAS le plus actif fut incontestablement le sculpteur lausannois Jacques Barman, président de la section vaudoise. C'est lui qui proposa l'organisation

d'expositions d'art itinérantes. On peut trouver différentes raisons à ce manque d'intérêt de la part de la SPSAS. Il faut dire qu'une structure régionaliste dont le dénominateur commun est linguistique, n'a que rarement servi de critère pour des artistes œuvrant dans le domaine visuel. De plus, la SPSAS s'articule sur une organisation fédéraliste dont le découpage est déterminé et l'autonomie, garantie. Il n'y a dès lors pas lieu de vouloir créer une institution entre la section et le comité central. Enfin, l'organisation d'expositions fut rapidement abandonnée, puisque la dernière ferme ses portes en 1970 déjà. Devant cette situation, l'intérêt direct des peintres et sculpteurs ne pouvait que baisser.

La culture rapportée

L'idée d'une enquête sur la situation de la culture en Suisse est née en février 1967 à Aubonne, chez Frank Jotterand, alors responsable de la fameuse Gazette littéraire et fin connaisseur de la scène artistique contemporaine. Il accueille le conseiller fédéral et socialiste bâlois Hans Peter Tschudi, chef du département de l'Intérieur, dont dépendent les affaires culturelles. Il lui parle de l'urgence d'une action d'envergure, qui, pour la première fois, établirait l'état de la question culturelle. La proposition acceptée, les discussions préparatoires se poursuivent à Zurich en juillet 1968, au siège de Pro Helvetia, pour aboutir, le 20 novembre 1969 à la création de la commission fédérale d'experts pour l'étude des questions concernant la politique culturelle suisse. Le résultat de ces travaux est publié en août 1975, sous la forme d'un volumineux rapport, prudemment intitulé «Eléments pour une politique culturelle en Suisse», mieux connu sous l'appellation de «Rapport Clottu», du nom de son président, l'ancien chef du département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, Gaston Clottu. Le mandat est défini et porte sur quatre grandes tâches:

- dresser l'inventaire aussi complet que possible de l'équipement culturel du pays;
- élaborer un rapport général sur la situation et les besoins des beaux-arts, de la littérature, de la musique, du théâtre et du cinéma;
- donner un avis sur la situation actuelle;
- proposer des mesures de politique culturelle au niveau communal, cantonal et fédéral.

La mission est d'envergure. Mais si le mandat est précis, la méthode d'investigation demeure floue et les moyens empiriques. Deux axes sont néanmoins privi-

Le comité d'initiative

Association des musiciens suisses (AMS), Association suisse des réalisateurs de films, Ecrivains suisses de groupe d'Olten, Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA), Fondation centre suisse du cinéma, Ge-werkschaft Kultur, Erziehung und Wissenschaft (GKEW), l'Œuvre (OEV), Ligue suisse du patrimoine national, Société suisse des écrivains (SSE), Schweizerischer Bühnenkünstlerverband (SBKV), Schweizerischer Werkbund (SWB), Société cinéma suisse, Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS), Union suisse des artistes musiciens (USDAM).

Kulturinitiative:

Das Initiativkomitee
Gesellschaft Schweizer Film (GSF); Gesellschaft Schweizerischer Maler, Bildhauer und Architekten (GSMBA); Gewerkschaft Kultur, Erziehung und Wissenschaft (GKEW); L'Œuvre (OEV), Schweizer Autoren Gruppe Olten; Schweizer Heimat-schutz (SHS); Schweizerische Vereinigung für Erwachsenenbildung (SVEB); Schweizerischer Bühnen-künstlerverband (SBKV); Schweizerischer Musiker-verband (SMV); Schweizerischer Schriftstellerverband (SSV), Schweizerischer Tonkünstler-verein (STV); Schweizerischer Werkbund (SWB); Stiftung Schweizerisches Filmzentrum (SFZ); Verband Schweizerischer Filmgestalter (VSFG)
Schweizer Kunst 1985/2.

légiés, qui concernent d'une part la situation matériel et sociale des créateurs culturels et d'autre part la transmission des biens culturels. Aussitôt constituée, la commission d'experts se lance dans ce travail gigantesque et ambitieux, en même temps qu'ingrat. Le résultat des inventaires, des analyses et des propositions dépend largement de la précision, de la clarté et de la ponctualité des réponses fournies par les innombrables personnes interrogées.

Les enquêteurs s'intéressent aux formes les plus récentes de diffusion culturelle. Dans le cas de la télévision, ils analysent ses programmes et proposent comme améliorations le recours à des producteurs ou des consultants issus des milieux artistiques ainsi qu'une programmation des émissions à des heures de grande écoute et non pas en fin de soirée. Certaines de ces suggestions ont été suivies.

Le rapport final ne se présente pas sous la forme d'un débat clairement structuré, mais d'une addition d'enquêtes et d'analyses. On s'y référera souvent, sans savoir exactement la nature ni la portée des données ainsi péchées dans des abysses de chiffres, de commentaires et de recommandations. Avec le recul, le rapport Clottu s'avère cependant beaucoup plus fécond que certains ont bien voulu le reconnaître. De nombreuses initiatives lui sont redatables. Il a été cité, pas toujours à bon escient, dans d'innombrables discours et études, preuve de son importance et de son opportunité. Peu aisément à consulter et peu clair dans sa forme et sa formulation, il oblige, par sa densité, à une lecture lente et à une appréciation nuancée. A la fois trop compliqué et trop spécialisé, il ne suscita pas le débat que les créateurs auraient souhaité. Sa parution en août 1975 tombant en pleine crise économique, les possibles améliorations furent timides ou reportées. Mais le rapport Clottu est incontestablement à l'origine de l'initiative en faveur de la culture, comme de nombreuses autres entreprises, moins spectaculaires mais plus profitables.

Le rapport Clottu, fort de près de 500 pages, est le fruit d'enquêtes sérieuses. Certains déplorent son caractère statique, fragmentaire ou théorique, qui rend inapplicables les réformes esquissées ou souhaitées. Il présente un large état de la question et un riche catalogue de propositions. Mais la complexité même de la culture et la définition peu précise de ses champs ajoutent encore aux difficultés. Cependant le rapport contient

de très nombreuses suggestions pour des améliorations simples et réalisables. Les propositions concernant les facilités fiscales sont excellentes, mais elles sont restées lettre morte. Or, vingt ans après la parution du rapport, le parrainage et le mécénat culturels sont plus actuels que jamais.

On peut s'étonner du ton restrictif et presque défaitiste donné dès les premières pages du rapport. Gaston Clottu pose d'emblée les limites d'un travail pourtant énorme et plein de promesses: «Nous voudrions, dans cet avant-propos, relever que l'essentiel de notre mandat ne pouvait être qu'une tentative... Le résultat doit être interprété avec nuance. L'expression culturelle, combien diverse, ne s'accorde guère de la procédure et des contraintes administratives.» Il surenchérit par cet avertissement: «Les textes, dont certains ont été fort discutés, présentent l'avis de la commission au terme de ses délibérations, en 1975 (Cet avis n'a pas toujours été unanime) ... En matière culturelle, les opinions diffèrent grandement. C'est ainsi que des avis opposés se manifestèrent au sein de la commission dès le début des travaux. Puis des inventaires et des enquêtes suscitèrent des critiques et des réticences.» Si on peut saluer l'honnêteté de ces propos, on doit cependant déplorer l'extrême prudence et les réserves qui, si elles n'ont pas découragé le lecteur de bonne volonté, ont agacé l'impatient et conforté le sceptique dans son attitude. Il n'en reste pas moins que le mandat a été rempli et que pour ceux qui se donnent la peine de lire attentivement, il y a largement de quoi améliorer la situation.

Le monde politique reçut ce pavé avec politesse (le lut-il?); le monde culturel et ses microcosmes – disciplines, sensibilités et langues différentes – ne crut ni dans les vertus, ni dans les virtualités d'un rapport de plus, même s'il matérialisait la première étude de ce type et de cette envergure dans les sphères fédérales officielles.

Quant à la SPSAS, le rapport Clottu n'est pas tendre envers elle: «L'enquête a mis en lumière qu'elle est l'objet de critiques parfois très vives, en particulier de la part des jeunes artistes. On lui reproche notamment son caractère de prestige, de coterie, d'association d'anciens combattants. Cette organisation se trouve actuellement (1972) en mutation.» On remarque l'absence de tout membre SPSAS tant dans la commission que dans les collaborateurs. Cependant, une fois

Plirs eveniments culturals principals svizzers da quests davos trent'onnas pertutgan betg mo la Svizra romanda. Jau pens al rapport Clottu ed a l'iniziativa en favur da la cultura. Tschert, la Romandia ha prestà sia contribuziun e mintgatant schizunt dà ina tempra originala u in impuls decisiv, ma ins na po franc betg attribuir ad ella l'entir merit. La Svizra romanda sezza ha manifestà sia unitad en duas aciuns ch'en anc oz d'impurta: l'Alliance culturelle romande (fundada il 1962) ed il Centre Poussepín.

Da las activitads las pli impurtantas da l'Alliance culturelle romande è da menziunar sco occurrentas significativas sco per exempl la trilogia d'exposiziuns ch'ha fatg conuscent ad in grond public las ritgezzas da l'art romand modern: «Chefs-d'œuvres de l'art romand 1850–1950» (1962/63), tendenzas actualas (1966/67) e «Vingt peintres et sculpteurs de Suisse romande» (1969/70).

le rapport publié, c'est le président central de la SPSAS, Wilfried Moser, qui prend l'initiative d'une concertation commune entre créateurs de disciplines artistiques différentes. Peintres, écrivains et musiciens obtiennent même une réunion informelle annuelle auprès du conseiller fédéral, chargé des affaires culturelles. Cet échange de vues est devenu traditionnel.

Le poids des mots et des chiffres

Le cas évoqué ci-après illustre une initiative qui découle directement du rapport Clottu, qui m'inspira, à la fin des années 70, quelques articles au ton polémique sur la timidité de la politique du canton du Valais en faveur de la culture. Ils eurent quelques lecteurs attentifs. En effet, je fus approché par trois députés du Grand-Conseil valaisan, Mesdames Jacqueline Pont et Cilette Cretton-Deslarzes et Monsieur Joseph Blatter, intrigués et intéressés par mes déclarations. Nous nous rencontrâmes, un jour de fin juin 1979, à Ernen, loin de toute oreille indiscrete, dans un climat de conspiration qui m'avait plu, car il correspondait assez bien au terrorisme qui régnait alors sur la scène culturelle valaisanne. Les trois députés, qui sont des gens prudents, avaient pris soin de vérifier les chiffres et les affirmations de mes articles, lesquels correspondaient (malheureusement) à la réalité. Ils m'avaient demandé de leur préparer des propositions constructives pour améliorer l'ordinaire d'une culture qui n'était pas la préoccupation première des parlementaires valaisans.

Me basant sur le seul refrain que savait entonner le chef du département responsable de la culture à chaque fois qu'une doléance lui parvenait («On n'a pas les moyens!»), je proposai de lui donner les moyens d'en avoir. Les députés sont aussi élus pour cela. Me méfiant des actions spectaculaires qui restent sans lendemain, je prônai une politique à moyen terme avec l'assurance que l'augmentation soit garantie et constante. Nous étions en pleine crise et la raison (d'Etat) voulait qu'on économise. J'étais d'avis que la culture a ses raisons que l'Etat ne connaît pas, et vice-versa. D'un côté, l'Etat prétendait qu'il ne peut augmenter ses dépenses culturelles alors que de l'autre son budget global ne cessait de croître. Il y avait là une chose qui m'échappait, mais que je n'allais pas laisser plus longtemps sans solution: il suffisait de proposer pour la culture une part proportionnelle aux dépenses totales. Je me risquai à quantifier ce rapport: un pour mille. En clair, lorsque l'Etat dépense mille francs, un

franc est consacré à aider la culture active, vivante, non-étatisée. Ce dernier point est d'importance, car dès que vous parlez de la culture et de son financement, les responsables politiques râtissent large et vous fournissent des montants qui englobent des champs qui étonneront toujours les artistes et les professionnels de la culture.

Ma proposition paraît raisonnable au trio, jusqu'au moment où je l'exprime différemment, c'est-à-dire dans la crudité des chiffres. Pour l'année à venir, il s'agirait de 820'000 francs, alors que le Conseil d'Etat se contentait d'inscrire 350'000 francs au budget. C'est la catastrophe: Nos trois personnes de bonne volonté mesurent d'un coup la difficulté: «Politiquement impossible», disent-ils en choeur. Je me sens dépassé, inutile et je dis qu'il vaut mieux arrêter tout, tout de suite. Car, on ne va pas, ainsi qu'ils le proposent, atteindre par paliers, selon une progression lente et politiquement défendable, un but qui semblait s'imposer immédiatement. Je leur dis que de toute façon, c'est leur affaire, mais que je pense le coup jouable. Je préfère passer à d'autres aspects de mon programme, car la culture ne se résume pas, pour moi, aux seuls moyens financiers. Il s'agissait également de proposer un plan d'application et de répartition de ces sommes qui concernent «l'encouragement aux arts et aux activités culturelles» ainsi qu'est désignée cette rubrique dans les comptes de l'Etat du Valais. Il est bien évident qu'il ne s'agit ici que de subventions, l'Etat faisant valoir invariablement comme premier critère de son intervention, le principe de subsidiarité.

J'imagine trois parts égales: la première pour la formation artistique (conservatoires et école des beaux-arts); la deuxième pour les artistes (l'aide à la création proprement dite et à la diffusion); la troisième pour les communes, l'Etat subsidiant celles qui possédaient déjà un budget culturel propre, chose exceptionnellement rare dans le Valais des années 70. Ce troisième point répondait en outre à une double préoccupation: aller dans le sens des déclarations des responsables politiques qui prétendent volontiers que la culture est d'abord l'affaire des communes (mais qui ne se soucient pas de savoir, si les plus défavorisées d'entre elles ont les moyens d'investir dans la culture...); créer une émulation entre les communes qui voyaient leurs efforts de politique culturelle, reconnus et encouragés. De plus, cette mesure me semblait respecter un des principes-clefs de toute l'idéologie étatique en matière

Le retrait de l'initiative culturelle

C'est évidemment dans l'intérêt de tous les artistes et des acteurs culturels qu'un article en faveur de la culture soit inscrit dans la Constitution et que l'on confère à la Confédération la compétence pour toute mesure dans le domaine culturel.

A partir de ces réflexions, la SPSAS a décidé de se retirer de l'initiative (le retrait ne pouvait être reconnu qu'à travers la signature de Niki Piazzoli à titre personnel – l'initiative étant un droit populaire reposant sur des signatures individuelles). Se sont également prononcés pour le retrait, les représentants de la Société suisse des écrivains du Groupe d'Olten, l'Association suisse des réalisateurs de films, la Ligue suisse du patrimoine national, la Fédération suisse pour l'éducation des adultes. Par conséquent, 6 signatures en faveur du retrait ont été déposées à la Chancellerie fédérale.

Contre le retrait de l'initiative: M. Frick (en son temps, président central de l'Association suisse des artistes de la scène), M. Fünfschilling (SWB), M. Tschumi (en son temps, président central de l'Œuvre), M. Hobi (en son temps, représentant de la Société Cinéma Suisse) M. Hollenweger (en son temps, représentant du Syndicat culturel, formation, science, qui n'existe plus), M. Marti (représentant de l'Union suisse des artistes musiciens), M. Müller (en son temps, représentant de la Fondation du centre suisse du cinéma) – soit au total 7 voix.

«Art Suisse» 1986/1

d'aide culturelle: la sacro-sainte subsidiarité. On évitait ainsi toute ingérence de l'Etat cantonal dans les affaires communales. Il n'y avait aucun diktat du pouvoir central, mais seulement la mise à disposition de moyens supplémentaires. Quant à l'utilisation de ces sommes, la commune pouvait choisir librement entre trois voies: doubler le nombre de ses manifestations culturelles, programmer des spectacles deux fois plus chers ou abaisser de moitié le prix du billet. Elle pouvait intervenir sur des notions quantitatives, qualitatives ou sociales, en toute liberté de décision.

Que répond le chef du département de l'Instruction publique à cette proposition à la fois originale et conforme à l'esprit des règles politiciennes? «Il n'y a pas le plus petit début de base légale pour subventionner des communes en cette matière. Je tiens à ce que vous le sachiez.» On aurait pu s'attendre à une déclaration ainsi énoncée: «Je tiens à ce qu'on crée cette base légale aussi vite que possible». Non, son absence est invoquée comme une impossibilité absolue à favoriser une initiative.

La séance du Grand Conseil valaisan du 14 novembre 1979 fut, malgré ces prémisses peu encourageantes, le théâtre d'une surprise. Le groupement culturel, présidé par Jacqueline Pont, avait bien préparé son affaire. Il proposa «de prévoir dans le budget de l'Etat pour 1980 une augmentation substantielle au chapitre des activités culturelles, en portant le montant prévu à un pour mille de l'ensemble des dépenses budgétées». Le chef du département, Antoine Zufferey, prétextant le respect de l'orthodoxie financière, appelle les députés à refuser la proposition du pour mille. Le résultat du vote est un camouflet pour le Conseil d'Etat, mis en minorité par 62 voix contre 29 et 11 abstentions.

Les effets seront foudroyants: le budget culturel passe le cap du million en 1981 et celui des trois millions en 1988. Avant même le lancement de l'initiative fédérale en faveur de la culture, le canton du Valais s'était doté d'un outil, auquel il faut pourtant reconnaître encore deux défauts: l'absence d'un véritable programme culturel, soutenu par une vraie loi. On perpétue l'arrosage, à cette différence près qu'il est beaucoup plus important que naguère; l'absence totale de transparence dans les attributions de la manne officielle: le secret est bien gardé sur le nom et le montant. Même Pro Helvetia publie ces informations: Les autorités valaisannes pourraient s'en inspirer.

Le refus du double oui

Nombreux sont les citoyens suisses à penser que la culture n'est pas considérée à sa juste valeur par le monde politique. Ils furent plus de 120'000 à signer l'initiative en faveur de la culture. La Constitution suisse ne fait pas mention explicite de la culture: c'est le premier signe d'un manque évident d'intérêt. L'intervention réelle de l'Etat fédéral est modeste: c'est un fait reconnu. Pour tenter de remédier à cette situation peu flatteuse, une initiative est lancée officiellement en mars 1980. La première information remonte au 8 juin 1979; elle émane de la Fondation Centre suisse du cinéma à Zurich et porte les signatures de Toni Lienhard, son président et Beat Müller, son directeur. Il est intéressant de relever que l'impulsion est donnée par un milieu qui passe pour favorisé. En effet, Zurich est certainement la région suisse la plus généreusement ouverte aux subventions culturelles, alors que le cinéma est l'unique secteur de création artistique qui jouisse d'un article dans la constitution. L'initiative ne vient donc pas d'un mécontentement superficiel. Les racines et les motivations vont bien au-delà de considérations mesquines et égoïstes. Le texte, élaboré par Thomas Fleiner, professeur de droit constitutionnel, est, malgré la retenu due au genre, d'une sincère générosité. Il vaut la peine de le reproduire ici:

«Article 27 septies.

1. La Confédération rend possible et encourage la création culturelle; elle protège le patrimoine culturel existant et facilite l'accès à la vie culturelle. Les mesures prises par la Confédération tiennent compte des intérêts particuliers des minorités et des régions du pays peu favorisées. La souveraineté des cantons dans le domaine culturel est garantie.
2. La Confédération
 - a) préserve la pluralité linguistique et culturelle de la Suisse;
 - b) soutient la création artistique, ainsi que les équipements culturels;
 - c) encourage les relations culturelles entre les différentes régions du pays et avec l'étranger;
 - d) conserve et entretient le patrimoine culturel et les monuments.
3. Un pour cent des dépenses totales prévues dans le projet de budget est annuellement à la disposition de la Confédération pour l'accomplissement de cette tâche; l'Assemblée fédérale a la possibilité – selon l'état des finances d'accroître cette part ou de la diminuer d'un quart.»

A Time to Doubt

Several of the major Swiss cultural events over the last thirty years cannot be attributed to French-speaking Switzerland alone. I refer in particular to the Clottu Report

(1975) and the people's initiative in favor of culture. Of course, the French Swiss contributed to these developments, and even

may have added a signature touch or lent them a decisive impetus, but in all fairness they cannot be credited with them. French-speaking Switzerland as such showed its unity with respect to two projects that remain influential still today: the Alliance culturelle romande

(French Swiss Cultural Alliance, founded in 1962), and the Centre Poussep (Paris). Among the Alliance's most noteworthy activities are several ambitious projects such as the trilogy of exhibitions revealing the wealth of modern French Swiss art to the public: "Chefs-d'œuvre de l'art romand 1850–1950" (Masterpieces of French Swiss Art, 1962/63), "Tendances actuelles" (Present Day Trends, 1966/67), and

"Vingt peintres et sculpteurs de Suisse romande" (Twenty French Swiss Painters and Sculptors, 1969/70).

Ce qui peut paraître un texte raisonnable et une initiative salutaire et positive est devenu l'objet d'un débat, dans lequel les arguments les plus divers furent avancés pour critiquer et mettre en pièces une entreprise légitime.

Il est vrai que le dialogue et la discussion sur la politique culturelle de la Suisse constituaient une première et figuraient au nombre des objectifs des initiateurs. Mais le débat n'a jamais rejoint le niveau que l'on était en droit d'attendre pour un sujet de cette qualité.

Il faut également relever que l'initiative en faveur de la culture essayait délibérément de sortir des schémas traditionnels en matière de stratégie politique. En effet, ce furent 14 associations professionnelles qui patroinèrent la récolte fastidieuse des signatures, renonçant volontairement à l'appui des partis et des syndicats, rompus à ce genre d'exercice. Mais au lieu de se concentrer sur l'essentiel, à savoir rassembler le nombre fatidique de 100'000 signatures valables, peintres, musiciens, écrivains, cinéastes et autres créateurs artistiques se lancent dans d'interminables palabres sur le bien-fondé de tel mot, alors qu'il aurait fallu tirer à la même corde. Malgré des efforts méritoires, la récolte se fait chichement et l'on envisage même le pire. Pourtant, l'addition des seuls membres des 14 associations concernées aurait représenté déjà un nombre impressionnant de signatures. L'initiative aboutit; son score est décent. Mais aussitôt se profile le spectre du contre-projet. Il est concocté par les représentants des Chambres fédérales et reçoit l'aval des conseil national et des Etats.

Les responsables de l'initiative sont placés devant le cruel dilemme: retirer leur texte au profit de la version édulcorée et politiquement plus sûre ou conserver l'initiative et courir le risque de ne rien obtenir. A une voix de majorité, la seconde alternative est votée. Plus radicale et respectueuse de l'esprit dans lequel tout le projet a été élaboré, elle n'a aucune chance objective de trouver grâce devant l'électeur. La véritable pierre d'achoppement est constituée par le troisième paragraphe, qui introduit une notion insupportable et dangereuse aux yeux des parlementaires fédéraux: l'inscription dans la constitution d'une obligation budgétaire chiffrée et dûment quantifiée. On parlera d'ailleurs de l'initiative «du pour-cent culturel», mettant ainsi l'accent sur ce seul aspect. Les slogans généreux, tels «Promouvoir la culture, c'est promouvoir la

qualité de la vie» ou «La culture, un placement sûr», qui auraient pu susciter un intérêt, par leur résonnance bien helvétique, n'ont convaincu aucun adversaire. Ces derniers se recrutèrent principalement dans les rangs des fédéralistes.

Initiative et contre-projet ne trouvèrent pas grâce devant le peuple; la première fut balayée le 28 septembre 1986 avec seulement 15,7% de oui, alors que la seconde obtenait un score nettement plus flatteur de 39,4%. Le peuple ne pouvant exprimer un double oui, les deux projets furent donc refusés.

L'initiative eut cependant le mérite d'attirer l'attention du monde politique sur les réels problèmes de l'aide en matière culturelle. Le parlement vota, peu avant le scrutin populaire, une généreuse augmentation des subventions en faveur de Pro Helvetia, fondation suisse pour la culture. C'était sa façon de reconnaître les lacunes, dénoncées par les courageux initiateurs.

Quant à la Suisse romande, si elle a apporté largement sa contribution au rapport Clottu, elle fit preuve de beaucoup de réserve face à l'initiative en faveur de la culture. Les réflexes fédéralistes chers aux Vaudois ont pesé lourd, même si c'est l'un d'eux, Charles Apothéloz, qui se montra l'apôtre le plus efficace et le plus zélé en terre romande pour la récolte des signatures.

La SPSAS figure au nombre des 14 associations promotrices de l'initiative. Elle s'engagea sérieusement par la publication d'un numéro de sa revue «L'Art suisse», entièrement consacré à l'historique et à la présentation des buts de l'initiative. Sous la signature de Hans Gantert, qui représente la SPSAS aux séances du comité d'initiative, elle pose des objections et tente d'y répondre, pour favoriser le débat. Elle organise en son nom des campagnes de récolte de signatures. Le résultat de ces actions reste cependant modeste. Début 1983, l'ATS publie le communiqué suivant: «Pour la SPSAS, la culture doit s'inscrire d'une manière impérative dans la législation fédérale. Les artistes visuels s'opposent résolument à tout contre-projet qui ne proposerait pas l'ensemble des améliorations culturelles contenues dans l'initiative.» En 1985, les représentants de la SPSAS se prononcent en faveur du contre-projet. La SPSAS vote le retrait de l'initiative; mise en minorité, elle quitte officiellement le camp des défenseurs, pour mener une campagne active (la fête des ballons) pour le oui au contre-projet gouvernemental.







